

## ■ **Bensoussan recrute le juge Gomez**

**A l'origine de nombreuses jurisprudences en droit de l'informatique, le juge Jean-Jacques Gomez rejoint le cabinet d'Alain Bensoussan, dont c'est la spécialité.**

Par goût pour les contentieux Internet qui l'avaient fait connaître, le juge **Jean-Jacques Gomez**, conseiller à la Cour de cassation (2<sup>e</sup> chambre) depuis 2001, a intégré en mars le cabinet **Alain Bensoussan avocats**, très réputé en droit informatique et en propriété intellectuelle. Ancien vice-président du TGI de Paris, Jean-Jacques Gomez apparaît comme un pionnier du droit de l'Internet pour son action en tant que juge des référés à la fin des années 90. Sa jurisprudence, à la fois très commentée et très contestée, visait à imposer le droit français aux acteurs de la nouvelle économie, qui contestaient alors toute juridiction.

En décembre 2000, il a notamment ordonné à **Yahoo!** de bloquer l'accès des internautes français à des enchères d'objets nazis, générant une vive polémique avec le portail américain. Il s'était également illustré quatre ans plus tôt dans l'affaire dite "**Brel et Sardou**". Il avait alors estimé - bien avant toutes les réflexions autour d'Hadopi - que les règles de droits d'auteur s'appliquaient aussi sur le web. L'un des avocats intervenant sur ce dossier s'appelait... Alain Bensoussan. Les deux hommes se vouaient depuis une estime réciproque, si bien que l'avocat a proposé au juge de le rejoindre fin 2009, à l'occasion d'un cours donné à l'**Ecole nationale de la magistrature** (ENM).